



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°82/2021 du Conseil communautaire Séance du 5 juillet 2021

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 29 juin 2021  
Nombre de délégués en exercice : 75  
Nombre de délégués présents : 56  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14  
Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Fred MAHLER, José RIEU, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Christine SALANCON, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marjorie SABATON, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Gérard ESTELLE

**Absents ayant donné procuration :** Philippe BERTHOMIEU à Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON à Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Olivier ROBELET à Benoit TRICHOT, Didier BONNEAUD à Thierry VINCENT, Catherine CHANTRY à Fred MAHLER, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Dominique ASTORI à Gérald MISSOUR, Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE

**Absents :** Pascale BORDES, Corine MARTIN, Alain POMMIER, Robert GAUTIER, Jean ROCHE.

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

**Objet : Vente d'un terrain sur la Zone d'Activités René-Dumont à Saint-Alexandre.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »),  
Vu la délibération n°176/ 2013 du 14 octobre 2013 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien concernant la procédure de vente des lots et terrains des zones de Sarsin, de Bernon et de René Dumont,  
Vu la délibération n°106/2016 du 12 décembre 2016 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien concernant la définition et l'inventaire des zones d'activités économiques,  
Considérant que la zone d'activités René-Dumont, située sur la commune de Saint-Alexandre, fait partie de l'inventaire des zones d'activités économiques établi par la collectivité,  
Considérant que dans le cadre de la commercialisation des parcelles de la zone d'activité René Dumont, les conjoints Elodie PIVARD, Stive MARCH au travers la SCI FRUCITDOR, dont le nom commercial est ANIMALIN se sont portés acquéreurs d'un terrain de 1202 m2 issu de la parcelle cadastrée D 1799 sur cette zone et maintenant numérotée D1853, pour un montant de 38 596.20 euros toutes taxes comprises,  
Considérant la sollicitation d'avis de France domaines, service de la direction générale des finances publiques, en date du 27 avril 2021 et Considérant leur avis avis positif reçu le 27 mai 2021,  
Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 1er juin 2021

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

- d'autoriser le Président à procéder à la vente d'un terrain issu de la parcelle cadastrée D1799, numérotée maintenant D1853 pour une surface de 1202 m<sup>2</sup>, au prix principal incluant la taxe sur valeur ajoutée de 38.596,20 euros (trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et vingt centimes), la taxe sur la valeur ajoutée représentant 3.738,20 euros (trois mille sept cent trente-huit euros et vingt centimes) au profit de la SCI FRUCTIDOR (Elodie PIVARD et Stive MARCH) en pleine propriété indivise à concurrence d'un tiers,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 5 juillet 2021.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le*

